

Le 17 juin 2020

OBJET : Reprise des activités au Service de médiation à la famille et d'expertise psychosociale

Honorables Juges de la Cour supérieure – District de Montréal,
Maîtres,
Madame,
Monsieur,

Pour faire suite à notre communiqué du 23 mars 2020 concernant la fermeture temporaire du Service de médiation à la famille et d'expertise psychosociale, la présente vise à vous informer de la reprise de nos activités en date du 15 juin 2020.

Au cours des prochains jours, les parties dont le dossier d'expertise psychosociale était assigné à un expert seront contactées directement par celui-ci, afin de reprendre le processus d'évaluation suspendu jusqu'à présent. Les familles en attente d'une assignation seront également rejointes par un membre de notre équipe, pour les informer de notre reprise d'activités et du délai d'attente anticipé avant une assignation à un expert.

Pour toutes autres questions relatives à notre reprise d'activités, n'hésitez pas à communiquer avec le secrétariat du Service au 514-393-2285, qui pourra ensuite rediriger votre appel en fonction de votre demande.

En vous remerciant à l'avance pour votre collaboration dans ce contexte de reprise des activités, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Meilleures salutations,



Vanessa Richard, T.S., M. Sc.
Chef du Service de médiation à la famille et d'expertise psychosociale
Direction de la protection de la jeunesse
CIUSSS-Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

c.c. Madame Assunta Gallo, Directrice de la protection de la jeunesse du CIUSSS-Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal